



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DU NORD**

### **Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

-----  
**Communes de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA et BOURBOURG (Nord)**

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La Société CLAREBOUT - siège social : Heirweg n° 26 - 8950 NEUVE EGLISE (Belgique) - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter une unité de transformation de pommes de terre sur les communes de Saint-Georges sur l'AA et Bourbourg située à Zones Grandes Industries - Grand Port Maritime de Dunkerque comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation et à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 3110 Combustion de combustibles
- 3642-2-a Traitement et transformation des matières premières
- 4735-1-a Ammoniac
- 1510.2 Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts
- 1511.2 Entrepôts frigorifiques,
- 2921.a Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de Saint-Georges-Sur-L'Aa, Bourbourg, Gravelines et Loon-Plage, **du 5 mars 2020 au 6 avril 2020 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairies de Saint-Georges-sur-L'Aa, Bourbourg, Gravelines et Loon-Plage :
- par voie postale en mairies de Saint-Georges-Sur-L'Aa (59820) et Bourbourg (59630) - à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur.

Madame Peggy CARTON, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies au lieu de consultation du dossier, les :

<b>Jeudi 5 mars 2020 de 9 heures à 12 heures</b>	mairie d'installation SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
<b>Vendredi 20 mars de 14 heures à 17 heures</b>	mairie de GRAVELINES
<b>Mercredi 1er avril 2020 de 14 heures à 17 heures</b>	mairie de LOON-PLAGE
<b>Lundi 6 avril 2020 de 14 heures à 17 heures (heure de clôture)</b>	mairie d'installation BOURBOURG

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>) – Autorisations 2020 et du Pas-de-Calais (<http://pas-de-calais.fr°p>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du Bureau d'Etudes ENTIME – Monsieur Gauthier SAINT-MAXIN Tél. : 03.20.18.17.04 - [g.saint-maxin@entime.fr](mailto:g.saint-maxin@entime.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord et du Pas-de-Calais ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de Saint-Georges-sur-L'Aa, Bourbourg, Gravelines, Loon-Plage pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.